



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 7491

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les risques que pourrait présenter pour la Seita une privatisation incontrôlée. La Seita représente des marques prestigieuses et surtout 47 p. 100 du marché français des tabacs. Elle attirera la convoitise de certaines multinationales du tabac, dont certaines, comme Philip Morris, sont particulièrement expansionnistes et seront davantage intéressées par l'achat du marché français que par celui d'un appareil productif dont le démantèlement sera alors à craindre. Il souhaite donc qu'il lui indique par quels moyens le Gouvernement assurera le maintien de la Seita dans le patrimoine national lors de son transfert dans le secteur privé et garantira après la privatisation une gestion de la société dans l'intérêt de l'entreprise et non de celui de ses actuels concurrents pouvant être aujourd'hui intéressés par son acquisition.

Texte de la réponse

La Seita, entreprise du secteur concurrentiel, figure sur la liste des entreprises susceptibles d'être privatisées, mais n'a pas fait partie des opérations programmées en 1994. Sa privatisation se fera en étroite concertation avec les personnels, les différentes professions de la filière du tabac et leurs représentants afin de ne pas fragiliser l'ensemble du secteur d'activité. Le Gouvernement veillera à ce que son capital soit ouvert à des actionnaires soucieux des perspectives à moyen et long terme de l'entreprise et qui favoriseront le développement dans ses métiers de base, et éventuellement dans d'autres activités. Le Gouvernement, particulièrement attentif au problème de l'emploi, s'assurera, bien évidemment, que la privatisation de la Seita n'aura pas d'effet négatif dans ce domaine. Il souhaite, au contraire, que le dynamisme qui en résultera, soit bénéfique pour la société et ses salariés. Quant aux perspectives de l'entreprise au-delà de la privatisation, elles dépendent de l'évolution du marché et de considérations économiques indépendantes de la privatisation.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7491

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 avril 1994

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3750

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2184